

## **Note de synthèse : Avis de la Commune de Durbuy sur l'avenir de la Province**

### **De quoi s'agit-il ?**

Le Gouvernement wallon a lancé une réflexion globale sur l'avenir des Provinces. L'idée est de moderniser cette institution en analysant ses compétences : certaines pourraient être transférées à d'autres niveaux (Région ou Communes), tandis que d'autres, dites « **supracommunales** », seraient renforcées.

La **supracommunalité** désigne les missions qui sont trop vastes pour être gérées par une seule commune, mais qui ne relèvent pas non plus de la Région, comme la gestion de crises ou certains soutiens techniques partagés.

### **Pourquoi le Conseil communal doit-il se prononcer ?**

Le Ministre des Pouvoirs locaux a sollicité l'avis de chaque commune wallonne pour savoir quelles missions provinciales elles jugent indispensables au regard de leur territoire. Pour Durbuy, cet avis doit être rendu pour le **1er mai 2026** au plus tard.

### **La position de la Ville de Durbuy**

Le Conseil communal de Durbuy souhaite réaffirmer l'importance d'un niveau provincial fort, particulièrement pour la **Province de Luxembourg**. Plusieurs arguments spécifiques sont mis en avant :

- **Un territoire unique** : Notre province est vaste, avec une faible densité de population et aucune grande ville de plus de 30 000 habitants pour centraliser les services.
- **Une gestion déjà rationalisée** : La Province de Luxembourg a déjà fait des efforts importants, notamment en réduisant ses dépenses et ses effectifs de 150 personnes entre 2012 et 2025 sans licenciement.
- **Un rôle de soutien crucial** : La Province apporte une aide technique, logistique et financière dont les communes (comme Durbuy) ont besoin pour fonctionner efficacement.

### **Quelles sont les priorités défendues ?**

Durbuy demande que la réforme garantisse et renforce les missions suivantes au niveau provincial :

- **La Santé** : Notamment le financement des structures de soins (comme Vivalia), essentiel car notre territoire ne dispose pas d'hôpitaux privés.
- **La Sécurité** : Le soutien logistique et financier aux zones de secours (pompiers).
- **L'appui technique** : Les services qui aident les communes dans leurs travaux ou projets techniques.

### **Les exigences de la Commune**

Pour le Conseil communal, toute réforme doit respecter trois conditions majeures :

1. **La proximité** : Les décisions doivent rester proches des réalités locales.
2. **L'emploi** : La réforme doit garantir la stabilité de l'emploi des agents provinciaux actuels et ne conduire à aucun licenciement.
3. **Le financement** : Les moyens financiers (taxes provinciales) doivent être maintenus pour continuer à assurer ces services publics essentiels.